

Rapport de la commission des finances concernant le préavis municipal n° 05/2024 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission des finances chargée de l'étude du préavis susmentionné est composée de Sven Helm, Paul Mermoud et Jean-Charles Bollini.

La commission s'est appuyée sur les éléments mis à sa disposition par la Municipalité.

Remarques :

- Les exercices de la précédente législature ont tous été positifs grâce notamment aux revenus extraordinaires ainsi que la diminution des contributions de la Commune aux charges des associations intercommunales.
- De nombreuses inconnues subsistent par rapport aux revenus qui seront effectivement reçus en 2024
- À l'heure actuelle le budget 2025 n'est pas assez abouti pour être présenté par la municipalité

Conclusion :

Aucun changement important nécessiterait de modifier le taux d'imposition pour l'année 2025. La possibilité de réévaluer la situation reste possible en cas de besoin l'année suivante en particulier suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).

En conséquence de ce qui précède, la commission propose :

- De valider pour l'exercice 2025 un taux d'imposition communal fixé à 75.5.

Goumoens-la-Ville, le 09 octobre 2024

Sven Helm

Paul Mermoud

Jean-Charles Bollini